

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 05 JUIN 2020

Le Conseil municipal de la commune de Mont-Saint-Père, légalement convoqué, s'est réuni publiquement en Mairie le vendredi 5 juin 2020 à 19h00 sous la présidence de M. Gilles CORDIVAL, Maire.

### **Etaient présents :**

**Mmes** CARCEL Aurore – HOUPEAUX Caroline - MAGRE Sylvie

**MM.** AUBERT Alain – BAHIN Florian – BAUDON Jérémy – BURLOT Jean-Pierre - CORDIVAL Gilles – DURR Edgar - GOJARD Erwan – GUICHARD Hervé - LOGEROT Sylvain – MORLET Dominique – PAUTROT Sébastien

### **Était absent excusé :**

M. William VALLÉE

**Conseillers en exercice :** 15

**Présents :** 14

**Représentés :** 0

**Votants :** 14

**A été désigné comme secrétaire de séance :** M. Sylvain LOGEROT

### **Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la précédente séance en date du 25 mai 2020.

### **Approbation de l'ordre du jour**

Monsieur le Maire propose l'ajout de 2 points à l'ordre du jour :

- Lecture de la charte de l'élu local
- Elections des délégué(s) aux commissions communales

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal adopte la modification de l'ordre du jour.

<b><u>ORDRE DU JOUR :</u></b>
-------------------------------

### **Lecture de la charte de l'élu local**

Monsieur le Maire procède à la lecture de la charte de l'élu local.

### **Fixation indemnités de fonction des maire et adjoints de Mont-Saint-Père**

Monsieur le Maire propose de fixer le pourcentage des indemnités de fonction des maire et adjoints de la commune à 100% de la valeur de l'indemnité de la strate de population (entre 500 et 999 habitants) ; à savoir :

- Pour le maire : **40,30%** de l'indice brut **1027**.
- Pour les quatre adjoints au maire : **10,70%** de l'indice brut **1027**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur le Maire (13 voix pour et 1 abstention)

### **Elections représentants Conseil municipal au Conseil d'administration du CCAS**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire de fixer à 5 le nombre de membres qu'il souhaite élire en son sein et qui siègeront au Conseil d'administration du CCAS de Mont-Saint-Père. Le maire est de ce fait et de droit membre et président du CCAS.

Une seule liste de cinq personnes ayant fait acte de candidature, le Conseil municipal élit à l'unanimité les personnes suivantes au Conseil d'administration du CCAS de Mont-Saint-Père :

- MAGRE Sylvie - CARCEL Aurore - BURLOT Jean-Pierre - MORLET Dominique

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, élit à l'unanimité les personnes suivantes comme membres du Conseil d'administration du CCAS de Mont-Saint-Père (hors Conseil) :

- HENNACHE Françoise - MANCIER Carole - CODRON Françoise - PLOCQ Brigitte

### **Elections des délégués de la Commune à l'Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne (USEDA)**

Pour représenter la commune de Mont-Saint-Père au syndicat de l'USEDA, après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne à l'unanimité :

- Délégués titulaires : BURLOT Jean-Pierre - MORLET Dominique
- Délégué suppléant : GUICHARD Hervé

Le maire est de droit membre et représentant de la commune de Mont-Saint-Père au syndicat de l'USEDA.

### **Elections des délégués de la Commune au Syndicat du Secteur Scolaire de Condé-en-Brie**

Pour représenter la commune de Mont-Saint-Père au Syndicat du Secteur Scolaire de Condé-en-Brie, après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne à l'unanimité :

- Délégués titulaires : LOGEROT Sylvain – MAGRE Sylvie – PAUTROT Sébastien
- Délégués suppléants : CORDIVAL Gilles – CARCEL Aurore – VALLÉE William

### **Délégation relative aux délégations consenties au maire par le Conseil Municipal**

Conformément aux articles L2122-22 et L2122-23, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le maire à prendre toute décision concernant la préparation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services d'un montant maximum de 20 000 € TTC lorsque les crédits sont inscrits au budget.

### **Elections membres Commission Communale d'Appel d'Offres**

En application des dispositions du Code des Marchés Publics, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité les membres de la Commission Communale d'Appel d'Offres pour l'attribution des marchés passés selon la procédure dite « négociée ». Son intervention est facultative dans l'attribution des marchés à procédure dite « adaptée ».

Sont élus :

- Membres titulaires : BURLOT Jean-Pierre – MORLET Dominique – AUBERT Alain
- Membres suppléants : MAGRE Sylvie – GUICHARD Hervé – PAUTROT Sébastien

### **Régime indemnitaire heures et travaux supplémentaires Fonction Publique :**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le versement des primes et des heures supplémentaires dues aux personnels municipaux.

## Elections des Délégué(s) aux Commissions Communales

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal propose à l'unanimité la création et la composition des Commissions Communales suivantes :

- **Commission des Finances**
  - *Tous les conseillers municipaux*
- **Commission « Léon Lhermitte »**
  - *Tous les conseillers municipaux*
  - *Ouverte aux habitants de Mont-Saint-Père*
- **Commission « Travaux – Aménagement du Territoire »**
  - *MORLET Dominique – AUBERT Alain – BURLOT Jean-Pierre – DURR Edgard – GUICHARD Hervé – MAGRE Sylvie – PAUTROT Sébastien – BAUDON Jérémy*
- **Commission « Affaires scolaires »**
  - *LOGEROT Sylvain – MAGRE Sylvie – BAUDON Jérémy – CARCEL Aurore – HOUEPEUX Caroline – PAUTROT Sébastien*
- **Commission « Environnement »**
  - *LOGEROT Sylvain – AUBERT Alain – BAHIN Florian – BURLOT Jean-Pierre – GOJARD Erwan*
  - *Ouverte aux habitants de Mont-Saint-Père*
- **Commission « Culture, Communication, Vie au Village, tourisme »**
  - *LOGEROT Sylvain – MAGRE Sylvie – MORLET Dominique – VALLEE William –*
  - *Hors Conseil : HENNACHE Françoise*
  - *Ouverte aux habitants de Mont-Saint-Père*
- **Commission de contrôle électoral**
  - *BAHIN Florian*
  - *Hors conseil : CURTY Jean-Etienne – HENNACHE Françoise*

L'ordre du jour étant levé, la séance est levée à 20h10.

**Le Maire,  
Gilles CORDIVAL**